



AVIS PUBLIC
(en vertu de l'article 112 de la Loi sur l'urbanisme)

Le Conseil municipal de la City of Campbellton a adopté l'Arrêté N° M-1-19, intitulé « Un arrêté modifiant l'Arrêté N° M-1, Arrêté portant adoption d'un Plan municipal ». Ledit arrêté a été approuvé par le Ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale le 18 novembre 2021 et a été déposé sous le N° 42095886 au Bureau provincial d'enregistrement foncier le 8 décembre 2021.

Conseil municipal de la City of Campbellton

Par :

Julie Caissie

Greffière